



Santé Sécurité au Travail

Les prémisses d'une prévention pour tous

La **CFDT** ne cessait de pointer devant messieurs Grégoire et Chotard l'injustice d'une prévention réservée aux agents de certaines directions. **Elle a enfin été entendue.**

Pour la **CFDT** à Paris la priorité des priorités c'est la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Pour la première fois monsieur Chotard secrétaire général a adressé une note à l'ensemble des directrices et des directeurs exigeant des propositions d'acquisitions de matériels destinés à la prévention des troubles musculo-squelettiques. Ce jeudi 18 Mai 2017 la commission du CHSCT CT central examine les équipements proposés.



Evidemment investir dans les équipements n'est pas suffisant. Pour la **CFDT** il ne s'agit que d'une première étape d'une démarche de prévention efficace.

La prévention exige des bureaux de prévention dimensionnés au regard du nombre d'agents, de bâtiments à suivre. Ainsi :

- à la DASCO et à la DDCT en particulier, les BPRP restent sous-dimensionnés
- à la DPSP, une direction qui double d'effectif, le bureau de prévention n'est toujours pas dirigé par un cadre A de formation initiale en santé au travail.

La prévention ne peut pas être efficace sans une participation active des agents concernés.

La **CFDT** veille à votre santé.

Si vous pensez que cette action est utile voire nécessaire, rapprochez-vous de la **CFDT**.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**